



bpost
Société anonyme de droit public

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles

N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)

("bpost SA")

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 14 mai 2014 à 10h00

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.**
- 2. Rapport des commissaires sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.**
- 3. Présentation des comptes annuels consolidés du Groupe bpost au 31 décembre 2013.**
- 4. Approbation des comptes annuels statutaires de bpost SA au 31 décembre 2013, y compris l'affectation du résultat.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires de bpost SA concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et l'allocation des résultats qui y est reprise, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 1,13 EUR par action. Après déduction de l'acompte sur dividende de 0,93 EUR brut payé le 12 décembre 2013, le solde du dividende s'élève à 0,20 EUR brut, payable à compter du 22 mai 2014.

- 5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

7. Décharge aux commissaires.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

8. Nomination d'un administrateur.

Proposition de résolution : sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, l'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'exception de l'État belge et de la SFPI, décide de nommer Ray Stewart en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société pour un terme renouvelable de six ans venant à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

9. Nomination d'un administrateur.

Proposition de résolution : sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, l'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'exception de l'État belge et de la SFPI, décide de nommer Michael Stone en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société pour un terme renouvelable de six ans venant à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.